



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21
Fax 021 845 17 35
E-mail: municipalite@chenit.ch

**La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal**

PREAVIS N° 2/2013

**Objet : Extension de l'établissement scolaire de Chez-le-Maître
Phase II : Construction d'une aile comprenant six salles de classes
Réfection des façades sud-ouest et nord-ouest de l'ancien bâtiment**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis, suite du préavis 2/2011, a pour objet comme l'indique son titre, la construction d'une nouvelle aile à l'établissement scolaire de Chez-le-Maître, comprenant six salles de classes (quatre classes, plus deux de dégagement), ainsi que la réfection des façades sud-ouest et nord-ouest de l'ancien bâtiment.

1. Contexte

Comme il était relevé dans le précédent préavis, avec l'introduction de l'accord intercantonal *HarmoS*, et suite à l'acceptation par le peuple vaudois de l'article constitutionnel instaurant l'école à journée continue, la construction de six nouvelles salles de classes permettra d'accueillir les élèves des actuels 5^e et 6^e degrés. Le collège des Cytises, ainsi libéré, pourrait alors accueillir les classes primaires des collèges de la Grand-Rue 41 au Sentier et de L'Orient, ceci afin de faciliter l'accueil parascolaire, sis à Chez-le-Maître (réfectoire et unité d'accueil pour écoliers - UAPE).

Cependant, depuis le préavis 2/2011, les choses ont évolué. En effet, l'introduction de la nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), avec son système à niveaux et à options spécifiques, nécessitera plus de salles disponibles, pour parfois de petits effectifs. D'où la possibilité, évoquée plus loin dans ce préavis, de pouvoir diviser certaines classes en deux.

Le collège des Cytises, quant à lui, devra également faire l'objet de transformations, ses salles étant trop petites pour accueillir des classes primaires, et une réflexion sera menée à ce sujet. Les classes des collèges du Sentier et de L'Orient seront donc maintenues d'ici là, et pourraient même perdurer, compte tenu de l'évolution possible de la population ces prochaines années, en regard des projets immobiliers en cours dans notre région.

2. Description du bâtiment

Le bâtiment projeté sera situé à l'arrière de l'établissement scolaire de Chez-le-Maître. Il sera de même conception et d'aspect que l'aile devant accueillir bibliothèque, réfectoire et UAPE, actuellement en construction. L'ensemble du projet avait d'ailleurs été mis à l'enquête simultanément.

Ce bâtiment est d'une longueur totale de 23,94 mètres sur 12,05 mètres de large. Il s'articule sur trois niveaux, qui comportent chacun deux salles de classes de 80 m², des WC et un local de rangement. Un WC handicapé sera réalisé au rez-de-chaussée. L'accès au bâtiment se fera directement depuis l'angle nord du préau couvert existant, pour ce qui est du rez-de-chaussée, également depuis chaque palier du bâtiment existant, pour ce qui est des deux autres étages. Un escalier interne à cette aile desservira aussi ses deux étages. Sa conception est une structure bois posée sur 3 niveaux, contreventée par des pignons en béton armé. Les façades, comme pour l'autre aile, sont déstructurées et proposent, en alternative, du verre, un aspect bois et du placage métallique en pignon, ainsi que des panneaux photovoltaïques sur la façade ouest.

Un préau, dédié aux élèves des degrés 5 et 6, sera aménagé entre les deux ailes. Son accès par les élèves se fera depuis le centre du préau couvert existant.

Comme mentionné plus haut, des séparations de salles, afin de pouvoir moduler une classe en deux demi-classes, doivent être prévues. Cela implique, bien-sûr, une paroi mobile, mais aussi un doublement des équipements. Après étude des contraintes architecturales, et en accord avec la direction de l'Etablissement primaire et secondaire de la Vallée de Joux (EPSVJ), il a été décidé que la classe du rez-de-chaussée et celle du 1^{er} étage, côté Est, seront modulables. Le présent préavis prévoit donc une séparation et le mobilier adéquat pour ces deux classes.

3. Marchés publics

L'entreprise *Batineg*, qui fonctionne en tant qu'entreprise générale, est l'auteure du projet. Toutefois, pour être en conformité avec la Loi sur les marchés publics, un appel d'offre conforme à la loi sera effectué.

Pour cela nous devons mandater un consultant extérieur pour l'établissement du dossier *appel d'offre aux entreprises générales*. Et, le cas échéant, celui-ci sera aussi chargé du suivi de la réalisation, afin de s'assurer que celle-ci soit en conformité avec l'offre retenue.

- Honoraires dossier <i>appel d'offre aux entreprises générales</i>	22'500.--
- Honoraires suivi de la réalisation	23'800.--
- Débours, frais d'héliographie et de photocopie	1'350.--
Total honoraires et débours consultant <i>marchés publics</i>, hors taxe	47'650.--

4. Construction et aménagements

L'offre de l'entreprise *Batineg*, qui sera le montant de référence pour l'*appel d'offre aux entreprises générales*, comprend la construction et les aménagements extérieurs, à l'exception du mobilier :

- Coût de construction hors taxes selon offre du 17.03.2010	3'150'000.--
- Hausse des coûts (+2.5% - 2011 / +2% - 2012 / +1.5% - 2013)	192'725.--
- Plus-value pour la séparation d'une classe en deux demi-classes, Fr. 40'000 par classe, soit pour 2 classes	80'000.--
- Aménagements extérieurs	65'000.--
Sous-total offre <i>Batineg</i>, hors taxe	3'487'725.--

Report sous-total offre <i>Batineg</i>	3'487'725.--
- Equipement intérieur	22'000.--
Sous-total, hors taxe	3'509'725.--
- Pour-cent culturel (réalisation d'une œuvre artistique – env. 1%)	35'075.--
- Taxes de raccordements	70'500.--
Total coûts de construction hors taxes	3'615'300.--

5. Mobilier et équipement

Habituellement, pour une salle de classe, on compte Fr. 25'000.-- à Fr. 28'000.-- pour le mobilier. A ce montant il convient d'ajouter les tables et chaises supplémentaires pour les demi-classes, les armoires, ainsi que la plus-value pour l'équipement des classes avec des tableaux blancs interactifs. En effet, l'entreprise *Batineg* n'a pris en compte dans son offre que l'installation de tableaux blancs classiques, et il est important d'équiper d'emblée ce nouveau bâtiment des dernières technologies, sachant qu'à terme, les autres classes devront aussi en être équipées.

- Mobilier pour six classes et demi-classes	250'000.--
- Plus-value pour tableaux interactifs (6 pièces)	45'000.--
Total coûts du mobilier hors taxes	295'000.--

6. Réfection des façades sud-ouest et nord-ouest des anciens bâtiments

Les façades sud-ouest et nord-ouest des anciens bâtiments sont passablement dégradées, et méritent une réfection. De plus avec deux nouvelles ailes pimpantes, ces façades feraient vraiment triste figure dans leur état actuel. Plutôt que de simplement les rafraîchir, l'occasion nous est donnée de les isoler et de changer leurs fenêtres, pour une meilleure efficacité énergétique, ce qui tombe sous le sens pour des bâtiments datant respectivement du début du siècle passé et des années 1960. Une offre a été également demandée à l'entreprise *Batineg*, et ces travaux feront partie intégrante de l'appel d'offre aux entreprises générales.

- Assainissement des façades du bâtiment existant (fenêtres comprises)	380'000.--
- Remplacement des stores manuels prévus par des stores électriques	36'000.--
- Rapport <i>amiante</i> par un bureau spécialisé	5'000.--
- Remplacement de la ferblanterie existante	30'000.--
- Honoraires architecte et ingénieur thermique	15'000.--
Total coûts réfection des façades hors taxes	466'000.--

7. Récapitulatif des coûts

- Honoraires et débours consultant <i>marchés publics</i>	47'650.--
- Construction et aménagements	3'615'300.--
- Mobilier et équipement	295'000.--
- Réfection des façades ouest et nord-ouest des anciens bâtiments	466'000.--
Total hors taxes	4'423'950.--
TVA 8%	353'916.--
Divers et imprévus, env. 6%	265'134.--
MONTANT TOTAL TTC	5'043'000.--

8. Financement

La construction de cette nouvelle aile a été portée au plan des investissements pour l'année 2013 pour Fr. 2'500'000.--. Le plan des investissements 2014 prévoit quant à lui Fr. 1'300'000.-- pour la construction de la nouvelle aile, et Fr. 300'000.-- pour la réfection des façades. Ce dernier sera dès lors modifié en conséquence.

L'investissement sera financé par un prélèvement de Fr. 2'000'000.-- sur le fonds de réserve *bâtiments scolaires*, le solde par un recours à l'emprunt.

9. Planning des travaux

- Début des travaux de construction : printemps 2013.
- Fin des travaux de construction : automne 2013.
- Aménagements intérieurs et mobilier : 1^{er} semestre 2014.
- Ouverture : rentrée scolaire d'août 2014.

10. Conclusions

Le projet qui vous est soumis par le présent préavis s'inscrit dans la continuité des travaux prévus à Chez-le-Maître. D'autres seront encore à prévoir pour les prochaines années, soit par le budget de fonctionnement, soit par voie de préavis. Ces bâtiments, qui représentent le plus gros patrimoine immobilier de la Commune, méritent d'être entretenus et améliorés. Il n'y a qu'à penser au gouffre énergétique que représente la salle de gymnastique, qui devra bien être assainie un jour.

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 2/2013,

Ouï le rapport de la commission d'étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à construire une nouvelle aile à l'établissement scolaire de Chez-le-Maître, afin d'y accueillir 6 salles de classe,
2. autorise la Municipalité à entreprendre la réfection des façades sud-ouest et nord-ouest de l'ancien bâtiment scolaire de Chez-le-Maître,
3. alloue dans ce but un crédit de Fr. 5'043'000.--,
4. autorise la Municipalité à prélever Fr. 2'000'000.-- dans le fonds *Bâtiments scolaires*, compte n° 9282.35,
5. autorise la Municipalité à emprunter Fr. 3'043'000.--, si nécessaire, ceci dans le cadre du plafond d'endettement de Fr. 28'000'000.-- voté par le Conseil communal le 4 décembre 2006,
6. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte n° 9143.72, et d'amortir le solde en 30 ans par le budget de fonctionnement, compte n° 525.3312

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

Jeannine RAINAUD

Marc-André BURDET

Annexes : - Plans et images tridimensionnelles

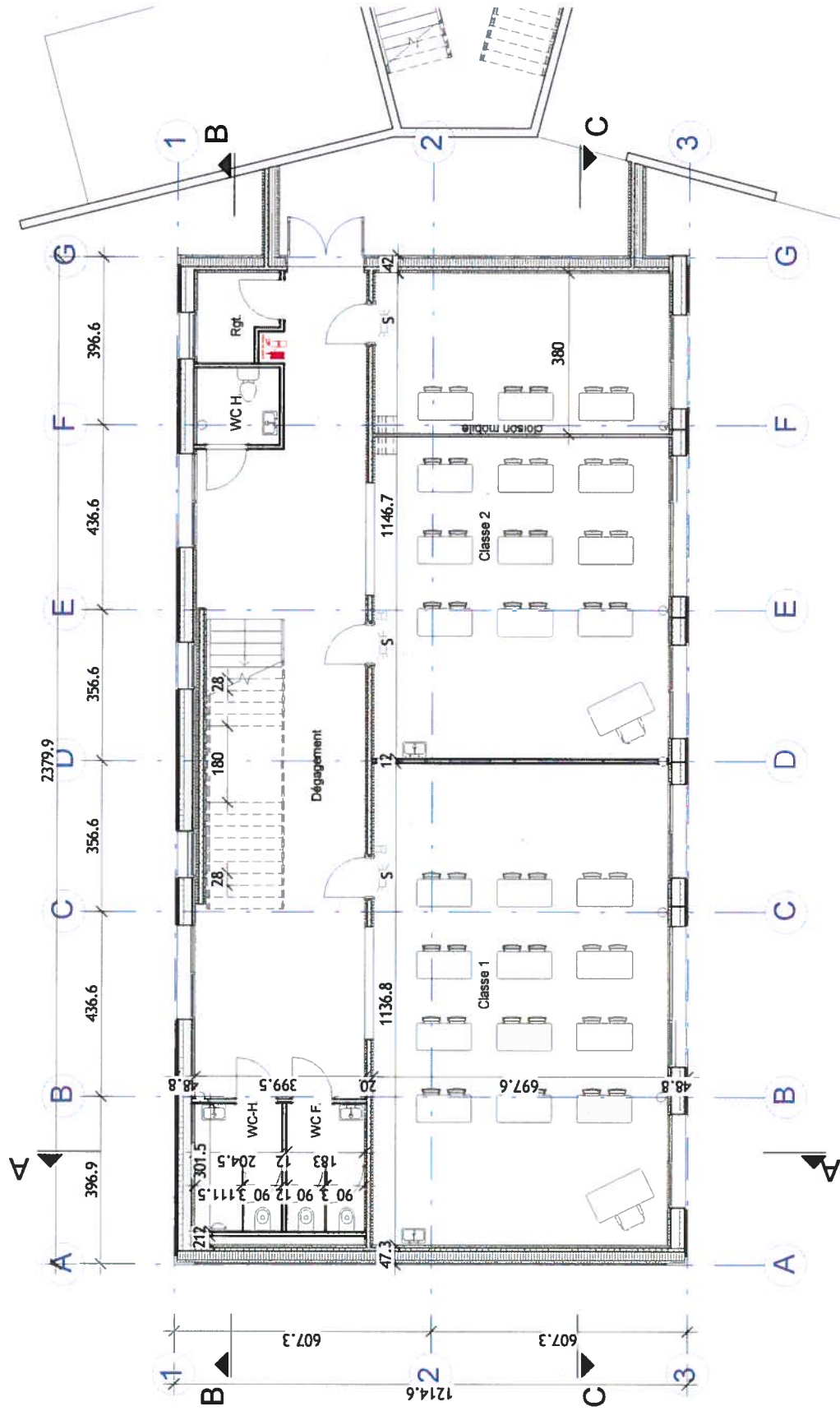
Délégués municipaux : - M. David Piguet, Municipal
- M. Christian Vullioud, Municipal

Autres délégués : - M. Jean-Yves Grognez, Directeur de l'Etablissement primaire et secondaire de la Vallée de Joux
- Représentant(s) de l'entreprise *Batineg SA*

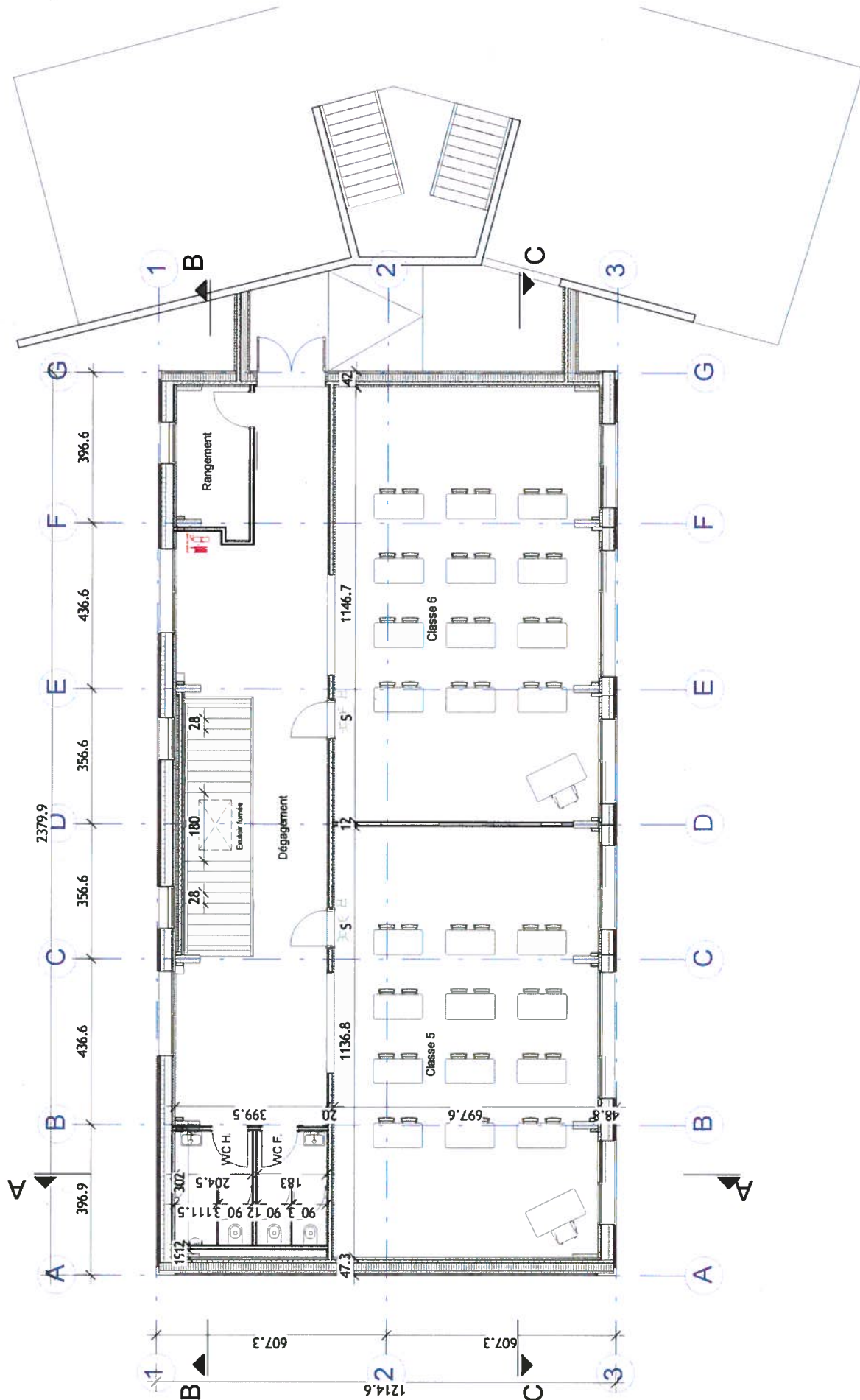
Le Sentier, le 15 janvier 2013



Au premier plan le bâtiment abritant la bibliothèque, le réfectoire et l'UAPE, première phase de l'extension de l'établissement scolaire de Chez-le-Maître, actuellement en construction. Au second plan la nouvelle aile comprenant six classes, seconde phase de l'extension, qui fait l'objet du présent préavis. A noter que les couleurs vives des stores n'ont pas été retenues, ceux-ci seront dans un beige proche de la couleur du bois



VUE EN PLAN REZ DE CHAUSSEE - 1/100



VUE EN PLAN ETAGE 2 - 1/100